



Les langues et leurs usages comme facteurs de discrimination?



ENS, Lyon
24 janvier 2017

Cyril Trimaille, Lidilem
Université Grenoble-Alpes

Plan de la présentation

Introduction : je discrimine, tu discrimines, il discrimine, nous discriminons tous et toutes...

1. Deux sens de « discrimination »
2. Sociolinguistique : objets et démarches
3. Un mot pour dire les discriminations linguistiques : la glottophobie
4. Discriminations linguistiques
5. Aux sources des discriminations: les idéologies langagières

Quelques mots de conclusion

Introduction : je discrimine, tu discrimines, il discrimine, nous discriminons...

Que pouvez-vous dire de ces deux extraits de parole ?

1.



2.



On perçoit et exploite des indices (ici sonores, phonétiques et prosodiques) plus ou moins saillants, et on en infère des informations dont on ne dispose pas immédiatement :

Mais notre perception n'est pas toujours des plus fiables... en voici 2 exemples:

[Effet McGurk](#) : une illusion perceptive

Expérience de Rubin (1992) : illusion perceptive et sociale

On entend ce que l'on voit/pense: influence perceptive des stéréotypes...

Etude de Rubin (1992) sur l'influence des stéréotypes (raciaux) sur la perception.

- 2 groupes d'étudiants écoutent **les mêmes enregistrements d'une même locutrice** de l'Ohio, ayant l'anglais comme langue première et complètent un questionnaire de compréhension.
- Les enregistrements sont présentés comme des extraits de cours donnés par une enseignante.
- Pendant l'écoute, on montre une photo d'une femme « asiatique » à un groupe et une photo d'une femme « caucasienne » à l'autre groupe.
- Quand l'enregistrement est présenté en montrant une enseignante « asiatique », les étudiants perçoivent un fort accent étranger et éprouvent des difficultés à comprendre ce qui est dit (cité par Candea)

Discriminations linguistiques : de lointains échos

Comment prononcez-vous Auxerre, Chamonix, Bruxelles?

De l'importance de bien prononcer **Schibboleth** dans la Bible, Livre des juges Chapitre 12

« Gallad s'empara des gués du Jourdain du côté d'Ephraïm, et quand l'un des fuyards d'Ephraïm disait: "Laissez-moi passer," les hommes de Galaad lui demandaient: "Es-tu Ephraïmite?" Il répondait: "Non »

Ils lui disaient alors: "Eh bien, dis: Schibboleth." Et il disait: "Sibboleth », ne réussissant pas à bien prononcer. Ils le saisissaient alors et l'égorgeaient près des gués du Jourdain. Il périt en ce temps-là quarante -deux mille hommes d'Ephraïm »

Le terme schibboleth est devenu un concept sociolinguistique désignant une forme pour distinguer, discriminer au sens 1 Voir [Les langues comme arme de guerre \(Code-talker & Schibboleth\) - MLTP#11](#)

1. Deux sens liés du mot « discrimination »

1. **Sens 1** : faire une différence entre des objets, des êtres

TLFI : « Action, fait de différencier en vue d'un traitement séparé (des éléments) les uns des autres en (les) identifiant comme distincts » .

2. **Sens 2** : Une discrimination est **une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi** (sexe, âge, état de santé...) et **dans un domaine visé par la loi** (accès à un service, embauche...). A ce jour, 22 critères de discrimination (« critères prohibés ») sont [fixés par la loi](#) (Site du [Défenseur des droits](#))

Sanction du non respect du principe constitutionnel d'égalité (affirmé dans la devise de la République, article 6 de la DDHC 1789 et réaffirmé de nombreuses reprises)

Discriminer : Définition dans le code pénal (Article 225-1)

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, **de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français**, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée (...)

➔ **Infliger un traitement défavorable fondé sur un critère illégitime**

Pas de discrimination linguistique au plan légal en France

Si on peut trouver que cela contrevient plus ou moins gravement à l'éthique et au principe constitutionnel d'égalité, refuser un emploi ou l'accès à un droit à quelqu'un en raison de son accent n'est pas catégorisé comme une discrimination en France

La seule visée dans le code pénal est une distinction opérée entre des personnes en raison « **de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français** » (nov. 2016) On peut imaginer par exemple, qu'un employeur ne puisse pas exiger que les candidats à un poste parlent une langue donnée alors qu'elle n'est pas nécessaire dans le dit emploi

Pour Ph. Blanchet c'est une grave **lacune du droit français** car les discriminations linguistiques sont une forme de racisme

2. Sociolinguistique : objets et démarches (1)

Étude empirique

- Du fonctionnement du langage et des langues
- de leurs usages en contexte, de leur systématique et hétérogénéité
- de leurs relations et interactions avec les groupes sociaux, leur construction, la combinaison de leurs composantes identitaires
- des différences dans les pratiques langagières de sujets et de groupes
- de la distribution (sociale, géographique, situationnelle de ces différences)

2. Sociolinguistique : objets et démarches (2)

Cela conduit à étudier

- Le statut et la hiérarchisation des formes et variétés linguistiques
- Les manières dont les « façons de parler », les langues et les variétés sont perçues, jugées,

⇒ **Etude des représentations et des attitudes, autrement dit des images que les locuteurs ont de leurs propres langues et leurs façons de parler ainsi que de celles d'autrui**

Représentations et attitudes qui s'organisent en **idéologies du langage et des langues**

3. Un mot pour dire les discriminations linguistiques : la glottophobie (Blanchet 2016)



« la glottophobie peut être définie comme le mépris, la haine, l’agression, le rejet, l’exclusion, de personnes, discrimination négative effectivement ou prétendument fondées sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (perçues comme des langues des dialectes ou des usages de langues) usitées par ces personnes, en général en focalisant sur les formes linguistiques (et sans toujours avoir pleinement conscience de l’ampleur des effets produits sur les personnes) »

Que permet la création de ce terme?

Selon son Blanchet (2016:44) la création du terme glottophobie présente l'intérêt :

- de **réinsérer les discriminations linguistiques dans l'ensemble des discriminations** portant sur des personnes au lieu de les restreindre (à tort et en se faisant piéger par l'idéologie qui produit la glottophobie) à des discriminations portant sur des langues (...)
- de les **intégrer « dans la série des altérophobies** (mépris, haine, agression, rejet, discriminations négatives de personnes en fonction de leur altérité – dite aussi « différence »), telles que l'homophobie (...), la xénophobie (...), la judéophobie (...) et l'islamophobie (...).
- de **restituer aux discriminations linguistiques toute leur dimension et leur gravité sociales et politiques, ainsi que leur concrétisation humaine** et plus seulement linguistiques

Déplacer la frontière de l'inacceptable

Blanchet s'appuie sur la définition de la discrimination du *Dictionnaire des racismes de l'exclusion et des discriminations*, (Benbassa, 2010) pour **déplacer la frontière de l'inacceptable** :

- > **du critère d'illégalité** (critères de différenciation/distinction interdits par la l'article 225-1 du code pénal)
- > **vers le critère de l'illégitimité** de traitement différencié ;

4. Discriminations linguistiques/langagières ici et aujourd'hui

Différents objets peuvent donner lieu à des pratiques glottophobes (et se combiner)

- **la langue que l'on parle** (cf. interdiction de parler une autre langue que le français au travail, même pendant les pauses ; écriteau interdiction de parler arabe dans un collège en Savoie ; demande à certains parents d'élèves, parlant certaines langues de ne pas parler leur langues à leur enfants)
- Une langue que l'on ne parle pas (refus de délivrance d'un titre de séjour au regroupement familial pour manque de compétences en français)
- la façon de parler une langue : correction, accent, « richesse » du vocabulaire, « registre soutenu », fait d'être natif/ve

multiples formes de glottophobie

Les discriminations ou pratiques glottophobes peuvent être produites sous des **formes très différentes** :

- De la simple blague, vanne y compris produites par des proches sans mauvaise intention
- des imitations, (visant également potentiellement la connivence)
- des moqueries,
- des demandes de modification de sa façon de parler,
- présence de sous-titrage lors de programmes télévisés,
- refus d'embaucher ou limitation à certains postes/tâches

(de la même façon qu'il existe un racisme ordinaire ; voir à ce sujet la dimension linguistique du racisme ressenti dans cette vidéo sensibilisatrice

<http://video.genfb.com/1396449937065167>)

Exemples de discriminations linguistiques

Nombreuses discriminations à l'accent (Gasquet-Cyrus, 2012: 239)

Une étude TNS-Sofres réalisée pour ADIA-Intérim (Amadiou 2003) montre que « lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétence et de qualité égale », « **la façon de parler, l'accent** » (44 %) **interviennent comme 3^e critère déterminant le choix**, après le « look, la façon de s'habiller de se présenter » (82 %) et « l'apparence physique générale » (64 %)

Discrimination pour les journalistes, artistes métiers de la culture, mais aussi pour M. et Mme Tout le monde

Des moqueries ordinaires...

« Un couple d'enseignants du Tarn raconte les **multiples souffrances causées par l'accent. Marie a cherché à perdre son accent** « *dans le but d'aider les enfants* » ; elle évoque les rires qui ne manquaient pas de fuser dès qu'elle prenait la parole. Pour son mari, Robert, les rires occasionnés par son accent faisaient perdre le contenu de ses propos : « *y'a deux ou trois énonciations qui sont perdues* ». (Gasquet-Cyrus, 2012:238)

Nicolas, conservateur du patrimoine originaire de Perpignan

« raconte que ses ennuis ont commencé dès son arrivée à Paris.

*Lors d'un entretien pour un poste dans un grand musée, les recruteuses **avaient envie de rire**, confie-t-il. La **question des origines** est vite venue et je n'ai pas eu le boulot. Puis, à l'occasion d'un autre entretien, on a évoqué mon "**accent rural**". Je l'ai mal pris et la période de chômage qui a suivie a été une période de remise en question: je m'enregistrais et je travaillais à le faire disparaître » (Témoignage dans Slate.fr)*

A propos de la candidature d'E. Joly à la présidentielle de 2012

F. Berléand (sur RMC le 22/12/11)

« Ca fait quand même quarante ans qu'elle est en France... Comme Jane Birkin, elle n'est pas douée pour les langues ! Mon père est arrivé à 18 ans en France et, au bout de dix ans, il parlait le français sans accent. Donc quand on a envie de s'intégrer, on s'intègre" explique François Berléand, avant d'ajouter "Je ne comprends pas qu'une candidate ou qu'un candidat à la présidentielle ne parle pas français sans accent »

Patrick Besson « s'est moqué de l'accent de la candidate qui imaginait la victoire d'Eva Joly à la présidentielle après le décès accidentel de ses adversaires. "Zalut la Vranze!" lui faisait notamment dire le chroniqueur (Dans Le point).

Déclaration à l'AFP de Franz-Olivier Giesbert, patron du Point,

*"Je ne vois vraiment pas où est le problème, c'est la dictature du politiquement correct"
"C'est de l'humour, Besson s'est contenté de mettre par écrit ce qu'on entend à la radio (...)
Franchement ces gens n'écoutent pas la radio : c'est ce que font toute la semaine Gerra ou Canteloup"* a ajouté le patron de presse.

L'idéologie monolingue en action: le rôle de l'école de la non transmission d'une langue familiale

[A mes parents] **on leur avait dit de faire un effort de parler français à la maison pour que les enfants apprennent à parler comme il faut** et donc petit à petit ils ont commencé à parler français [...] C'est vrai que **j'aurais aimé que mes parents continuent à parler sicilien** pour que je puisse aussi parler le sicilien correctement, mais bon, **à l'époque les profs pensaient que ça pouvait nous empêcher [d'apprendre le français]** [...] Je suis pas trop d'accord là-dessus, mais bon, **c'est surtout quand je vois qu'ils [les enfants] apprennent l'anglais maintenant** ça me... et c'est vrai je trouve ça dommage.»

(fille d'immigrés siciliens, trilingue sicilien-français-anglais dans Billiez et al. 2000, *Une semaine dans la vie plurilingue* à Grenoble)

Un petit exemple parmi beaucoup d'autres ...

Quand une prononciation change l'identité d'un élève

« Dialogue observé et recueilli dans une classe d'accueil d'une école primaire française (où des enfants allophones dits « nouvellement arrivés » apprennent le français) :

- « Professeur d'école (PE) : « Comment tu t'appelles? »
- élève nouvellement arrivé (ENA) : « Ahmed » (il prononce le h)
- PE: « En France on prononce pas les H. Tu t'appelles Amed. Répète ton nom. Amed »

L'enfant pleure »

(Blanchet, 2016:58)

Il y a bilinguisme et bilinguisme : inégalités entre élèves de langues différentes

Enquêtes de V. Nante (2010-11) avaient pour objectif d'étudier :

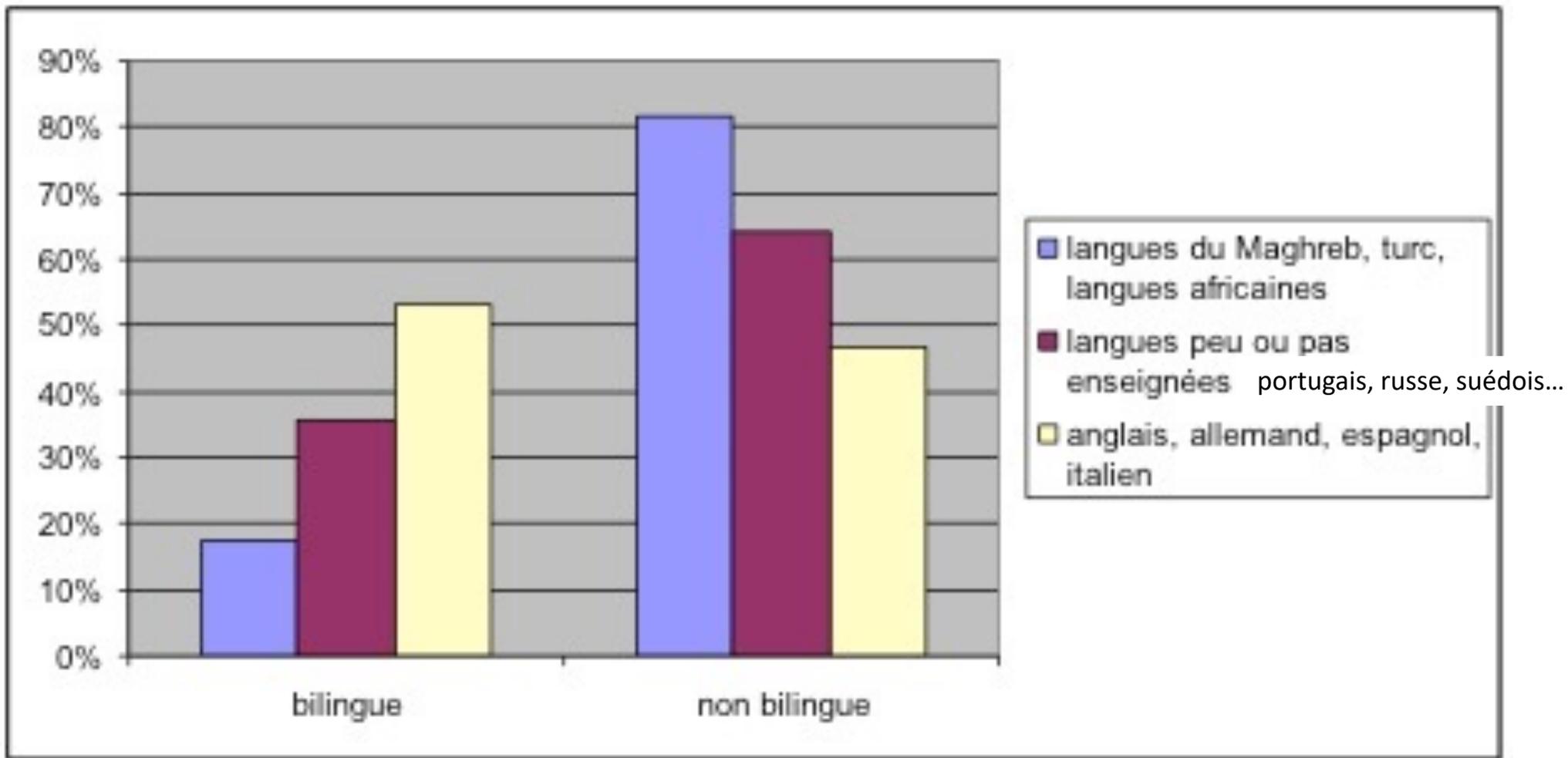
- Comment à des facteurs de ségrégations (spatiale, ethnique, scolaire...) et de relégation socio-économique se combinent des facteurs linguistiques et culturels ;
- les représentations des enseignants d'écoles primaires (maternelles et élémentaires), sur les langues familiales de leurs élèves ;
- la perception différenciée du bilinguisme selon les langues du répertoire verbal

(article paru dans la revue Glottopol #21, 2013, [[télécharger](#) l'article])

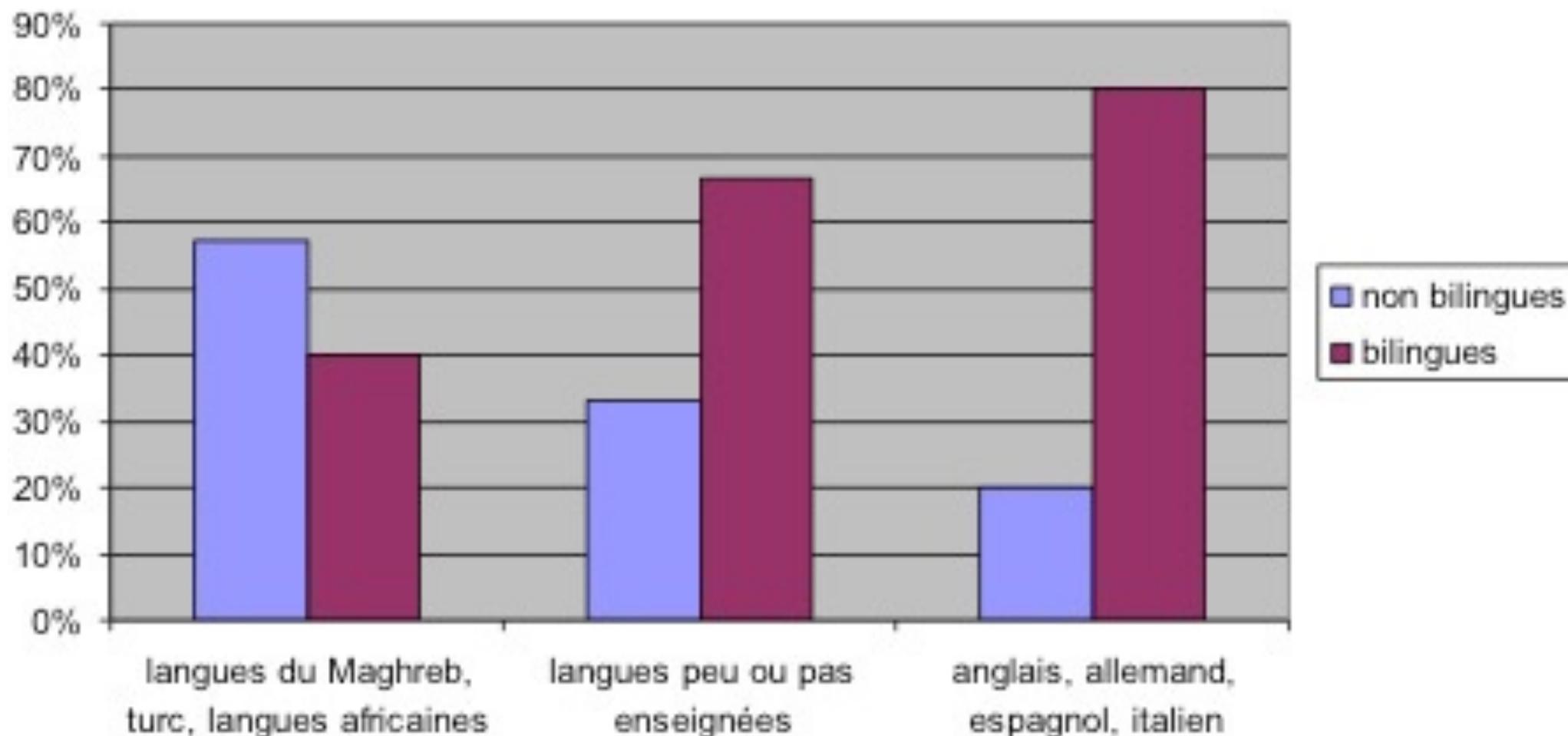
Terrain et méthodologie

- agglomération grenobloise et communes proches
- écoles mono et plurilingues (plurilingues = +de 15 % d'él. utilisant en famille d'autres langues que le français)
- Questionnaires auprès de 41 enseignant.e.s + entretiens

	Écoles monolingues	Écoles plurilingues	Effectifs totaux
Nombre d'écoles	7	3	10
Nombre d'enseignants	21	20	41
Nombre d'élèves	49	90	139



Attribution de la qualité de bilingue aux élèves ayant une pratique/compétence de niveau 3 (parlent et comprennent la langue familiale)



Recherche de T. Nikolić-Babić (2016) sur les différences de traitement entre enseignant natifs et non natifs de FLE

La discrimination au travail peut prendre plusieurs formes :

- dissimulation des origines,
- discrimination culturelle,
- auto-discrimination ou adoption d'une identité rêvée,
- attribution d'apprenants des niveaux de langue moins élevés,
- non-reconnaissance du niveau d'études et de l'ancienneté (2016: 90)

Remarques glottophobes : « *comment se fait-il que vous enseignez le français alors que vous avez un accent et que vous n'êtes pas Française ?* »

Dans le domaine du FLE

TP52: il y a une fois oui justement il y a une étudiante qui a demandé à une autre professeure (*soupir*) si j'étais Française parce qu'elle a DÉtecté+++euh : parfois le *r* et le *l* au fait [R] et [l] qu'on prononce un peu différemment/et : hum et là : j'ai été totalement déstabilisée quand ma collègue me l'a dit/donc ça m'est arrivé une fois

« après lui avoir accordé par mél une date d'entretien, on lui a subitement fait savoir que la place était prise. Le seul évènement qui se soit passé entre temps était un message que l'ENN1 avait laissé sur le répondeur de la responsable » (p. 91)

5. Idéologies langagières

Une égalité des langues et des variétés linguistique ?

L'égalité **linguistique** des langues est, depuis longtemps, une évidence pour les linguistes...

Toutes sont des systèmes combinant de multiples façons

- des unités minimales (phonèmes, morphèmes)
- des entités plus importantes (lexique, discours)
- Avec des règles de combinaison (une syntaxe/grammaire **pas toujours décrite** certes)

et permettant à des groupes humains de référer, de communiquer, de s'organiser, de se reconnaître/identifier comme mêmes ou autres...

Mais pour par Mme et M. Toulmonde...

5. Idéologies langagières : définition et exemples (1)

« (...) tout ensemble de croyances à propos de la langue et du langage telles que formulées par les utilisateurs comme une rationalisation ou une justification de la manière dont ils perçoivent la structure d'une langue/du langage et son usage (Silverstein, 1979 : 193) dans Costa, Lambert et Trimaille, 2012 : 247-248)

- **L'idéologie de l'inégalité des langues**, fort répandue dans le monde : les langues officielles, écrites sont perçues comme meilleures, plus développées, plus prestigieuses...
- **Idéologie diglossique** qui légitime l'inégalité de traitement et la répartition fonctionnelle complémentaires des langues dites hautes et basses (p. ex arabe littéraire vs dialectaux ; Allemand standard vs suisse allemand)

5. Idéologies langagières : définition et exemples (2)

Inégalité des langues : du patois sans grammaire...

« – [Entre le patois et une langue] je fais une différence, c'est **que la langue elle a une grammaire**, elle a des règles, le patois n'en a pas.

– Y a pas de règles ?

– Non, **on le dira n'importe comment, personne n'est répréhensible**. Tandis que **du français, faut le causer correctement**, l'allemand, faut le causer correctement : **ça c'est des langues**. Tandis que le patois et le dialecte c'est pas des langues.

– Le patois n'a pas de règles ? Comment vous conjuguez les verbes ?

– Bah **on n'a pas de verbes !** On n'a pas de verbes ! On cause comme ça **on tape dans le tas**. On cause comme ça, comme on sait, mais y a pas de règle. »

(ouvrier-paysan lorrain né en 1907, discours analysé par S. Mougin (1991 : 91) et cité par J. Billiez, 2004)

4. Idéologies langagières : définition et exemples (3)

En France, combinaison / concurrence de plusieurs idéologies

- Idéologie **monolingue** (cf. Barrère et 2 siècles de francisation)
 - Idéologie **de la norme ou du standard**, qui revêt différentes formes :
 - Purisme : une langue idéale est uniforme et toute variation est à proscrire (cf. les débats enflammés sur les rectifications orthographiques, les réformes de l'enseignement de la grammaire...)
 - Primauté de l'écrit sur l'oral
 - Supériorité du standard par rapport à toute autre variété : ceux qui le possèdent accèdent aux statuts et positions élevés et au pouvoir (Lodge, 1997).
- ➔ En résumé, pas de concurrence (pour la langue nationale) et pas de déviance (par rapport à la norme) (Boyer, 2001 : 384)

« Accentisme » <http://www.slate.fr/story/109511/discrimination-accent>

- **Développement d'une idéologie plurilingue**

Genèse d'une idéologie monolingue française

Extraits du Rapport du Comité de salut public sur les idiomes du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/barere-rapport.htm>

« La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie... Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous » (...)

« Combien de dépenses n'avons-nous pas faites pour la traduction des lois des deux premières assemblées nationales dans les divers idiomes de France ! Comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires ! »

« Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur. [...] Chez un peuple libre la langue doit être une et la même pour tous »

Conclusion : lutter contre les discriminations linguistiques/la glottophobie

La communication officielle :

En Grande Bretagne, campagne "**Be proud of your regional accent**"

<https://www.gov.uk/government/news/avoid-regional-accent-discrimination-when-recruiting>

Documentaire « Avec ou sans accent » de Vincent Desombre

<https://www.youtube.com/watch?v=qO1QNSOm07c>

La répression suffit-elle ?

Pour une éducation à la diversité

Quelques références pour aller plus loin...

- Accents, discriminations et idéologies*, Carnet et réseau de recherche <https://accents.hypotheses.org/> <https://accents.hypotheses.org/>
- Amadiou J.-F., 2003, « Les discriminations sur l'apparence dans la vie professionnelle et sociale » – ADIA-Intérim ; étude disponible sur le site <http://www.observatoiredesdiscriminations.fr>
- Nikolić Babić T. (2016) Perceptions des enseignants de FLE non natifs sur le marché de l'emploi : le poids des idéologies langagières? Mémoire de M2FLES, Univ. Grenoble-Alpes.
- Barratta A. (2016) "Keeping it real or selling out The effects of accent modification on personal identity", *Pragmatics and Society*, Volume 7, Issue 2, p. 291 –319
- Bardou F. (2015) On n'insiste pas assez sur la discrimination par l'accent, *Slate*, en ligne à <http://www.slate.fr/story/109511/discrimination-accent>.
- Benbassa, E. (2010), (dir.) *Dictionnaire des racismes de l'exclusion et des discriminations*, Larousse
- Blanchet, Ph.(2016) *Discriminations: combattre la glottophobie*, Textuel.
- Billiez J. et al. (2000) *Une semaine dans la vie plurilingue à Grenoble*, Rapport remis à la DGLF.
- Costa, J., Lambert, P. et Trimaille, C. (2013), « Idéologies, représentations et différenciations sociolinguistiques : quelques notions en question », dans Trimaille C. et Eloy, J.-M. (eds) *Carnets d'Atelier Sociolinguistique, Idéologies linguistiques et discriminations*, p. 226-246.
- Gasquet-Cyrus, M. (2012), « La discrimination à l'accent en France : idéologies, discours et pratiques », *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, 6, p. 227-246
- Nante, V. & Trimaille, C. (2013). A l'école, il y a bilinguisme et bilinguisme. *Glottopol 21, Lieux de ségrégation sociale et urbaine : tensions linguistiques et didactiques ?*, 98-116. http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_21/gpl21_07trimaille_nante.pdf
- Rubin, D. L. (1992), "Nonlanguage Factors Affecting Undergraduates' Judgments of Nonnative English-Speaking Teaching Assistants" Author(s): *Research in Higher Education*, Vol. 33, n° 4, pp. 511-531.